

SIMULATEUR DE CALCUL DE REMUNERATION ET D'AIDES AUX EMPLOYEURS

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur?jsp=plugins/SimulateurPlugin/jsp/simulateur.jsp

**Exemple de simulation pour un stagiaire en contrat pro sur un an
Associé à une formation licence pro
Âge du stagiaire : 20 ans, et nombre d'employés de l'entreprise = 3**

RAPPEL DE VOS PARAMÈTRES DE SIMULATION

Contrat : Professionnalisation

Âge de l'alternant : 20 ans

Niveau de formation de l'alternant : Niveau 2

Nombre d'employés dans votre société : 3

Secteur de votre entreprise : Privé

Exemple de simulation pour un stagiaire en contrat pro sur un an associé à une formation licence pro
âge du stagiaire : 20 ans, et nombre d'employés de l'entreprise = 3


1ÈRE ANNÉE

COÛT SALARIAL POUR L'EMPLOYEUR	Salaire brut annuel ⁽¹⁾	Exonération de cotisation sociale ⁽²⁾	Cotisations patronales résiduelles	Coût salarial annuel
	11 865 €	4 746 €/an	183 €/an	12 048 € Soit 1 004 €/mois
Au titre de la première année, coût net employeur aides incluses ^(*)				12 048 € Soit 1 004 €/mois

(*) Un chiffre négatif signifie l'octroi d'un montant d'aides supérieur au coût salarial pour l'employeur

⁽¹⁾ Le salaire de référence est celui du minimum réglementaire. Des conventions collectives prévoient un revenu minimum de l'alternant plus élevé.

⁽²⁾ Réduction générale des cotisations (ex réduction Fillon).

 **La simulation indique que l'alternant a droit au minimum à 65% du SMIC.**
Le résultat présenté est une estimation évaluée en fonction des planchers légaux (pourcentage du SMIC). Lorsque le mode de calcul conventionnel est plus favorable à l'apprenti, c'est celui-ci qui prévaut.
L'OPCA est seul compétent pour valider le salaire.